



L'an deux mil dix-neuf, le onze Avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 Avril 2019 s'est réuni autour de M. Pascal DELORME, Maire.

Etaient présents : Mesdames LELOUP, SCHULER, TRIKI - Messieurs PLANTEBLAT, SAILLET et WEBER

Absents : Messieurs DEMANGEOT, MAIBACH, MENIN ET THUMERELLE

M. DEMANGEOT a donné pouvoir à Mme SCHULER

M. MENIN a donné pouvoir à M. WEBER

M. THUMERELLE a donné pouvoir à Mme TRIKI

### COMPTE-RENDU

- 1- Sous la Présidence de M. PLANTEBLAT Yvon, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA 2018 Commune qui présente un excédent de 91 738,75 € et un déficit d'investissement de 18 857,91 €.
- 2- Sous la Présidence de M PLANTEBLAT Yvon, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA 2018 Assainissement qui présente un excédent d'exploitation de 5 077,44 € et un excédent de 7 990,41 €.
- 3- Le Conseil Municipal vote et arrête le BP 2019 commune qui s'équilibre pour la section de fonctionnement à 204 300,75 € et à 41 075,91 € pour l'investissement.
- 4- Il vote et arrête le BP 2019 Assainissement à 10 976,44 € pour l'exploitation et à 11 771,41 € pour l'investissement.
- 5- Pas d'augmentation et donc maintien des taux d'imposition au niveau communal soit
  - Taxe d'habitation : 8,18 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties: 8,72 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 37,02 %

6- Subventions en attente (restauration du Monument aux morts, transformation de l'éclairage public, travaux de sécurité, informatique et poteaux incendie)

7- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil à la Trésorière pour la période du 01/01 au 30/04/2019.

8- Délibération adoptée à l'unanimité pour Gestion Relation Citoyen en accord avec la 3CBO. La GRC assure une meilleure traçabilité des demandes citoyennes et un meilleur suivi.

En 2019 (1<sup>ère</sup> année) : 0 € /En 2020 : 76 € pour la commune.

A noter une prise en charge à 50% par la 3CBO.

9- Commémoration du 08 Mai le 08 Mai 2019 à 11h suivi du pot de l'amitié.

10- Commémoration du 14 juillet le 14 Juillet 2019 à 11h30 suivi d'un repas.

Le CM fixe la participation à : 10 € pour les mérinillois(es) / 14 € pour les extérieurs / Gratuit pour les moins de 12 ans.

11- Demande de subvention de l'Union Nationale des Combattants du Loiret. Le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour demander à l'UNC une copie du bilan avant de rendre sa décision. Un courrier va être adressé dans ce sens.

Mme SCHULER en qualité de membre de l'UNC n'a pas pris part au débat.

12- Divers

- Prévision d'installation des compteurs Linky à partir de juin.

Une délibération a été prise à l'unanimité pour qu'un courrier soit envoyé à la Préfecture afin de demander la possibilité pour chaque mérinillois(e) d'accepter ou de refuser l'installation de ce compteur en lieu et place du compteur existant.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ESCOFI a réalisé une étude de potentialité de développement éolien sur la commune. Après délibération et vote à bulletins secrets 9 voix contre et 1 blanc, le Conseil Municipal rejette le projet et charge M Le Maire d'en informer la société.

- Monsieur le Maire fait appel au bénévolat des conseillers pour repeindre les grilles entourant le Monument aux Morts.
- M Sallet propose que soit mis au pied du Monument aux Morts un géotextile et des gravillons blancs afin d'améliorer l'entretien.
- Le site Internet a évolué ; il est désormais accessible en format portable.

- Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :  
213 € au foyer logement de Courtenay  
39 € Ligue contre le cancer  
39 € Coop scolaire La Selle s/le Bied  
39 € APADVOR

La séance est levée à 20h25.

Le Maire,



La Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the end.